

Relations fédérales-provinciales

A mon avis, ces questions doivent être résolues à la faveur d'un débat politique entre le fédéral et les provinces. Je ne crois pas qu'un bureau des relations fédérales-provinciales situé à Ottawa générerait ou favoriserait la solution de ces problèmes. Si le gouvernement fédéral voulait essayer de collaborer avec les provinces plutôt que d'essayer de s'en tenir à ce qu'on pourrait appeler une sorte d'épreuve de force, nous serions peut-être sur le point de trouver un terrain d'entente acceptable aux deux niveaux de gouvernement. Je ne suis pas si convaincu que le premier ministre que nous devons accepter ce nouveau poste.

Avant de me rasseoir, je voudrais aborder une question que j'estime importante. La proposition actuelle ne représente qu'une simple illustration. Je veux parler de l'extraordinaire prolifération du nombre des fonctionnaires des catégories supérieures à l'emploi du gouvernement fédéral. Le 9 décembre, on a déposé une réponse à une question que j'avais fait inscrire au Feuilleton pratiquement le jour même du début de la présente législature. Voici quelle était ma question:

● (1600)

Quelle a été, par ministère, l'augmentation annuelle du nombre des hauts fonctionnaires SX1, SX2, SX3, SX4 chaque année, entre les années 1968 et 1973, ou dans le cas de nouveaux ministères, commissions, organismes, et autres de leurs débuts jusqu'en 1973?

Bien que j'avais une certaine idée de ce qui avait pu se produire, je dois avouer que la réponse m'a scandalisé. Je cite:

L'augmentation annuelle du nombre des hauts fonctionnaires chaque année, entre les années 1968 et 1973, pour tous les ministères et organismes de la fonction publique est la suivante: il y avait, en 1968, 381 hauts fonctionnaires de la catégorie SX. Ce nombre s'est élevé à... 895 en 1973.

Cela représente une augmentation de presque 150 p. 100 en cinq ans à peine. Depuis une demi-heure, j'essaie d'obtenir des renseignements à propos des échelles de traitement, mais sans succès. Cependant, un député de la région de Toronto a déjà posé une question à ce sujet et il a obtenu une réponse il y a quelques jours. Il s'agissait de la question 718 et la réponse figure à la page 2048 du hansard. Il avait demandé:

En 1973, combien de fonctionnaires ont touché un traitement brut de plus de \$30,000, \$36,000 et \$40,000 et, dans chaque cas, quelle somme d'argent globale leur a été versée?

Voici la réponse:

En 1973, 873 fonctionnaires ont reçu un traitement annuel situé entre \$30,000 et \$35,999 et le montant global versé a été de \$27,981,071. En 1973, 308 fonctionnaires ont reçu un traitement annuel situé entre \$36,000 et \$39,999 et le montant global versé a été de \$11,667,894. En 1973, 86 fonctionnaires ont reçu un traitement annuel de \$40,000 et plus et le montant global versé a été de \$3,776,364.

Pour ma part, j'estime qu'aucun employeur, et surtout pas le gouvernement fédéral, ne devrait donner un salaire insuffisant à ses employés. Cependant, tous les membres de mon parti sont d'avis qu'il faut examiner très attentivement cette augmentation, de presque 150 p. 100 en cinq ans du nombre de fonctionnaires supérieurs, qui gagnent certainement plus de \$25,000 par année.

A notre avis, le gouvernement doit fournir aux Canadiens les services dont ils ont besoin. Nous croyons qu'il faut une Fonction publique efficace et qu'il faut accorder des traitements suffisants à tous les fonctionnaires. Cependant, selon nous, il n'était pas vraiment nécessaire de porter de 381 à 895 en cinq ans les effectifs des échelons supérieurs de la Fonction publique.

[M. Orlikow.]

Je tiens à dire moi aussi au premier ministre et aux membres du gouvernement que même si nous n'avons jamais prêché la réserve comme solution aux problèmes économiques du Canada, voilà longtemps que le moment serait venu pour le gouvernement de faire montre de réserve dans la nomination de hauts fonctionnaires à des traitements que je considère comme très élevés et, dans certains cas, trop élevés. Ceci dit, je dois ajouter que nous n'avons pas l'intention de nous prononcer contre le bill ni de poursuivre ce débat bien longtemps. Nous allons réserver notre décision finale jusqu'à ce que le comité ait eu l'occasion d'examiner la question en détail.

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Madame le président, il me fait plaisir de dire quelques mots sur le bill C-38. Ce bill a pour objet de créer tout simplement un nouveau poste, un poste de secrétaire au bureau du premier ministre.

Madame le président, je suis un peu étonné de ce bill, et je me demande si son but principal n'est pas encore de créer une autre position au bureau du premier ministre, qui a multiplié les positions depuis qu'il occupe son poste, lui qui disait au début de son mandat qu'il s'efforcera de réduire la bureaucratie au Parlement. Je crois que, de ce côté-là, nous n'avons pas trop de félicitations à lui faire. La plupart des gens diront qu'il y a trop de fonctionnaires à Ottawa. Je ne suis pas contre les bons fonctionnaires, ni contre une certaine quantité de fonctionnaires, mais quand il y en a trop, madame le président, il faut protester. C'est comme un commerçant qui administre une affaire. S'il lui faut vingt employés, et s'il en engage quarante, on va lui dire que quelque chose ne tourne pas rond. Nous aussi, nous avons besoin de 500,000 fonctionnaires. Nous en avons 800,000. Il y a quelque chose qui ne va pas, et ce qui ne va pas, je pense que certains l'ont touché qui ont parlé avant moi: c'est le dédoublement des fonctions à la grandeur du pays, à cause de ce fédéralisme supposé rentable qu'on nous vante depuis plusieurs années.

● (1610)

Les pouvoirs de taxation que le gouvernement fédéral a acquis du consentement des provinces lui ont permis de faire ce qu'il fait aujourd'hui, de créer ce gouvernement que j'appelle un gouvernement de technocrates. Voilà la sorte de fédéralisme que nous avons aujourd'hui.

Par son pouvoir immense de taxation, le gouvernement s'introduit dans tous les domaines réservés exclusivement aux provinces, et durant tout ce temps, les provinces crient au rapatriement de leurs pouvoirs de taxation. Et ici nous demeurons bien tranquilles avec tout l'argent qu'on peut percevoir en taxes, en disant: Nous gardons notre pouvoir de taxation afin de faire une redistribution plus équitable à la grandeur du pays, afin d'aider les régions sous-développées pour donner la chance à tous les Canadiens de profiter des richesses du pays.

Je ne veux pas dire que les intentions sont mauvaises, car elles sont très bonnes, mais dans l'ensemble les agissements sont mauvais, parce qu'on se rend compte du fait que le gouvernement commence à bien se payer avant de penser aux plus pauvres. Avant de penser à redistribuer, on a gardé tout ce qu'il fallait ici, puis on a profité de nos pouvoirs de dépenser pour donner les miettes ensuite aux provinces. Les provinces «crient» et elles ont raison d'agir ainsi, bien qu'elles aient aussi leurs torts.